

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Communauté de Commune du Pays de Chantonay

65 avenue du Général de Gaulle
BP 98
85 111 CHANTONNAY cedex
02 51 94 40 23
contact@cc-paysdechantonay.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Développer le parc locatif à loyer maîtrisé
- Lutter contre l'habitat insalubre et très dégradé
- Lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer le parc de logements existants occupés par les propriétaires privés
- Permettre l'adaptation des logements au vieillissement de la population ou au handicap

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay comprenant les communes de : Bournezeau, Chantonay, Rochetretoux, St Germain de Prinçay, St Hilaire le Vouhis, St Martin des Noyers, St Prouant, St Vincent Sterlanges, Ste Cécile et Sigournais.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Sont éligibles :

- Propriétaires occupants relevant des conditions de ressources de l'ANAH
- Propriétaires bailleurs conventionnant avec l'ANAH
- Résidences principales de plus de 15 ans

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Le projet doit correspondre aux critères d'éligibilité de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de communes du Pays de Chantonay

Le projet, objet de l'aide, doit être impérativement visé par un conseiller lors des permanences OPAH mises en place par la Communauté de communes via le Guichet Unique de l'Habitat 02 51 44 95 01.

Le début des travaux ne pourra intervenir qu'APRÈS notification de la subvention par la Communauté de communes du Pays de Chantonay. Les travaux déjà entrepris ne seront pas subventionnés.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

Type de propriétaire	Types de travaux	Aide de la CC du Pays de Chantonay
Propriétaire occupant	Logement indigne et très dégradé occupé	10% des travaux subventionnables ANAH plafonnés à 5 000 €
	Logement indigne et très dégradé non occupé	10% des travaux subventionnables ANAH plafonnés à 2 000 €
	Économie d'énergie (Habiter Mieux) - Ticket d'entrée (niveau 1) - Subvention majorée étiquette C (niveau 2) - Subvention majorée étiquette B (niveau 3)	250 € 500 € 750 €
	Adaptation logement	20% des travaux subventionnables ANAH plafonnés à 2 000 €
	Adaptation et autonomie de personnes de 60 à 69 ans	20% des travaux plafonnés à 1 000 €
Propriétaire bailleur	Sortie de vacance (logement vacant de plus d'un an)	Forfait 500 €
	Travaux lourds-moyennement dégradé	10% des travaux subventionnables ANAH plafonnés à 2 000 €
	Prime énergie	20% des travaux subventionnables ANAH plafonnés à 5 000 €
	Prime réaménagement logements locatifs (hors travaux ANAH) ⁽¹⁾	20% des travaux plafonnés 5 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

Etat (ANAH), Conseil Départemental.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

Budget 2024 : 102 500 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (opérations ayant eu lieu, montant des aides allouées...) :

Année	Nombre de dossiers déposés	Montant subvention
2023	86	157 250,00 €